



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 2 juin 2021

Elisabeth Borne

Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Sophie Cluzel

Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre
chargé des Personnes handicapées

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prolongation de la prime à l'embauche de 4 000 euros pour inciter au recrutement de collaborateurs en situation de handicap

Dans le cadre du plan « France Relance », le Gouvernement a mis en place une aide à l'embauche visant à soutenir l'emploi des personnes en situation de handicap. Pour que la mobilisation des entreprises se poursuive, le Gouvernement a annoncé le 28 mai la prolongation de l'aide jusqu'au 31 décembre 2021.

La construction d'une société inclusive, priorité du quinquennat, passe par un accès réel au marché du travail des personnes en situation de handicap. Un enjeu d'autant plus important en temps de crise.

Dans ce contexte, le Gouvernement s'est engagé à soutenir l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. Une aide exceptionnelle d'un montant maximal de 4 000€ est ainsi versée aux entreprises ou associations qui embauchent un salarié handicapé, en CDI ou CDD d'au moins 3 mois, et rémunéré jusqu'à 2 fois le SMIC, et ce quel que soit son âge.

Depuis le début de l'année, **11 611 recrutements** ont eu lieu grâce à cette aide exceptionnelle.

Près de deux tiers de ces embauches ont été réalisées en **contrat à durée indéterminée (CDI)**. Plus de 8 recrutements sur 10 ont été effectués dans des TPE ou des PME.

Les recrutements réalisés ont touché l'ensemble des catégories d'âge :

- ✓ 25 ans : 7.2 %¹
- ✓ 25/39 : 35.5 %
- ✓ 40/49 : 30 %
- ✓ 50 et + : 27.3 %

¹ à noter que les personnes en situation de handicap de cette tranche d'âge peuvent également bénéficier des aides à l'embauche et à l'apprentissage du plan « 1 jeune, 1 solution »

Cette mesure incitative du plan de relance s'inscrit dans un ensemble de dispositions structurelles en faveur de l'emploi des personnes handicapées :

- Améliorer la formation des personnes handicapées
 - Renforcement de l'accessibilité des centres de formation d'apprentis (CFA) à tout type de handicap
 - Désignation d'un référent handicap dans chaque CFA
 - Possibilité d'effectuer son entrée en apprentissage tout au long de l'année, sans condition d'âge
 - La durée du contrat d'apprentissage peut fluctuer entre 6 mois (durée minimum) et 4 ans pour un apprenti en situation de handicap ;
 - Majoration du compte personnel de formation
- Favoriser le sourcing de candidats en situation de handicap et les passerelles vers l'emploi
 - Rapprochement en cours de Pôle emploi et de Cap Emploi
 - Développement des CDD tremplin par les Entreprises Adaptées
- Accompagner l'employeur et la personne dans la durée et sécuriser l'emploi
 - Développement des plateformes départementales d'emploi accompagné / job coaching

« Que ce soit via l'aide à l'embauche exceptionnelle de 4 000€ ou les dispositifs du plan « 1 jeune, 1 solution » telle que l'aide au recrutement d'alternant allant de 5 000 à 8 000€, le Gouvernement a fait du soutien à l'emploi des personnes en situation de handicap une priorité de la crise et de la relance. Des milliers d'entre elles ont d'ores et déjà pu en bénéficier. Pour que la mobilisation se poursuive, nous avons décidé de prolonger ces aides jusqu'à la fin de l'année » **déclare Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.**

« L'ensemble des mesures développées en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap depuis 4 ans, complétée par cette prime incitative exceptionnelle, ont permis que les personnes handicapées ne soient pas les premiers impactés par cette crise sanitaire et économique. Nombreux sont les dirigeants qui prennent conscience que la performance sociale favorise la performance économique. Nous devons faciliter la rencontre entre les employeurs handiaccueillants et tous les talents en situation de handicap. Nul n'est inemployable, osons l'inclusion ! » **précise Sophie Cluzel.**

Contact presse

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Tél : 01 49 55 32 21

Sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr

Contact presse

Secrétariat d'Etat chargé
des Personnes handicapées

seph.communication@pm.gouv.fr